

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-287

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-252), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-254), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2023-290), Mme LARROZE-FRANCEZAT (jusqu'à la délibération DE-2023-258), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2023-252), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY ; M. LAIGUILLON à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET (à partir de la délibération DE-2023-255) ; Mme BENSOUSSAN à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2023-291) ; Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2023-259), M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE, (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme DUHART,

OBJET : FONCIER – Modification du bail à construction consenti à l'association Aviron Bayonnais Omnisports (rue Owen Roë).

La Ville de Bayonne a octroyé à l'association Aviron Bayonnais Omnisports, suivant acte notarié des 29 avril et 2 mai 2013 et pour une durée de 18 ans, un bail à construction

pour l'extension du bâtiment dit "Garage de la Nive" (notamment, création d'une salle de préparation physique, d'un hangar à bateaux et d'une terrasse en lien avec le pôle d'excellence "aviron"). La terrasse aménagée dans ce cadre par le preneur, au-dessus de l'ouvrage, est louée au gérant du restaurant attenant (ce dernier disposant par ailleurs d'un bail commercial consenti par la Ville pour l'exploitation du restaurant).

Le bail à construction sus-cité prévoit qu'à son terme, un droit de préférence est octroyé au bénéfice de l'association, dans l'hypothèse où la Ville déciderait de donner à bail les constructions réalisées.

Or, la terrasse fait aujourd'hui partie intégrante de l'activité du restaurant, qui paraît ainsi fondé à bénéficier d'une forme de priorité pour l'occuper. Dès lors, et après échanges entre les 3 parties (Ville, AB Omnisports et gérant du restaurant Côtes et Mer) et afin de sécuriser le devenir de la terrasse, il a été convenu de modifier cette clause du bail à construction, en prévoyant que seuls les locaux construits en dessous de la terrasse feraient l'objet d'un droit de préférence au profit de AB Omnisports. La Ville pourra ainsi, au terme du bail à construction, louer la terrasse au profit du restaurant.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du bail à construction consenti à l'association Aviron Bayonnais Omnisports, dans les conditions détaillées ci-avant, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant qui sera établi sous forme d'acte notarié, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votes contre : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services